



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BIDART (N° 250414-14)

SÉANCE DU 14 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt quatre et le quatorze du mois d'avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Bidart, régulièrement convoqué le huit avril, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS	ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR	ABSENTS EXCUSÉS	SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Emmanuel ALZURI, Maire - Marc BÉRARD, Maryse SANPONS, Francis TAMBOURINDEGUY, Mabel ETCHEMENDY, Gérard GOYA, Claire MARJAK, Marc CAMPANDEGUI, Christine CAYZAC Adjoints au Maire, Christian BORDENAVE, Florence POEYUSAN, Pierre ESPILONDO, Jean-Philippe OUSTALET, Pantxo ITHURRIA, , Alexandra BOUR, Christine CALEN, Stéphanie MICHEL, Amaia ETCHELECOU, Sophie VALDAYRON Manu PORTET, Laurent BRIAULT, Pierre DAGOIS, Eric IRASTORZA, Sophie DUFJET, Denis LUTHEREAU, Isabelle CHARRITTON	Fabienne LAUTIER-ROY ayant donné pouvoir à Amaia ETCHELECOU	Michel LAMARQUE, Jeanne DUBOIS,	Amaia ETCHELECOU

OBJET :

FIXATION DES NOUVEAUX TARIFS DE LOCATION DU THÉÂTRE BEHERIA

Monsieur le Maire rappelle que le théâtre Beheria a ouvert de nouveau ses portes au public le 15 mars dernier après plus d'un an de travaux.

Cet équipement agrandi, modernisé et réhabilité, offre désormais des conditions d'accueil du public et des artistes grandement améliorées, on note notamment :

- côté théâtre : 160 places assises sur gradins permettant un rapport public/scène optimal, une taille de scène agrandie, des installations techniques plus performantes et une régie équipée,
- côté extension : un accès aux Personnes à Mobilité Réduite garanti aux normes en vigueur, un espace d'accueil de 116 m², un bar entièrement équipé et décoré, une terrasse donnant sur un grand paysage, et enfin des loges modernes et fonctionnelles.

Aussi, au regard des nouveaux services qu'offre le théâtre et ses qualités fonctionnelles, il est nécessaire de faire évoluer ses tarifs de location tout en maintenant son accessibilité, notamment au tissu associatif local.

La mise à disposition de cet équipement, qu'elle soit à titre gracieux ou locatif s'entend pour des événements culturels, des conférences, des séminaires incluant conjointement dans leur organisation la salle de spectacle et le nouvel espace de convivialité.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les tarifs de location tels qu'annexés à la présente délibération.

Fait et délibéré à Bidart, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme et certificat d'affichage.
Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de Bidart,
Bidarteko Auzapeza,



EMMANUEL ALZURI

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le 19.04.2025
et publication ou notification du 22.04.2025

Le Maire de Bidart,
Bidarteko Auzapeza,



EMMANUEL ALZURI